

ACTU OAES – 14 JUIN 2026

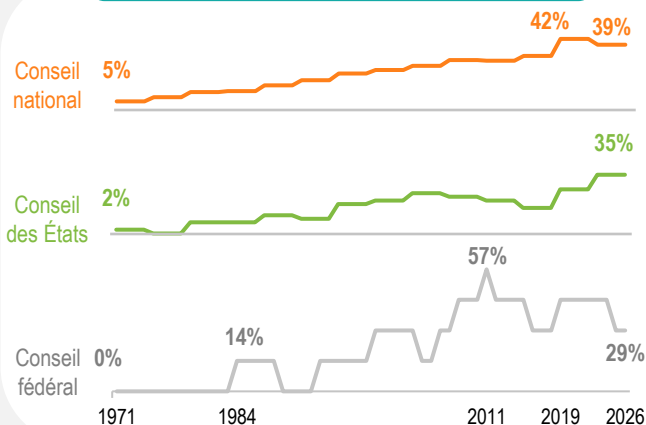
De quoi s'agit-il?

Le peuple et les cantons suisses ont voté en faveur de l'inscription de l'égalité entre femmes et hommes dans la Constitution fédérale le **14 juin 1981**.

10 ans plus tard, la 1^{ère} grève nationale des femmes a lieu pour mettre en lumière la mise en application de cet article constitutionnel.

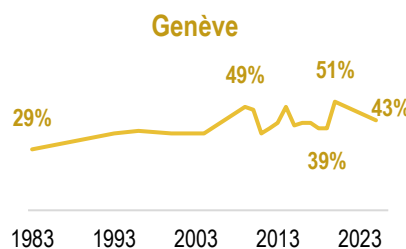
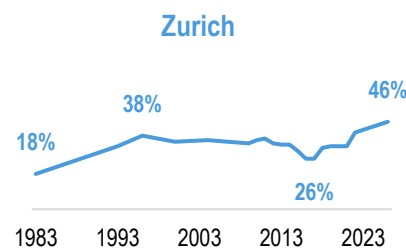
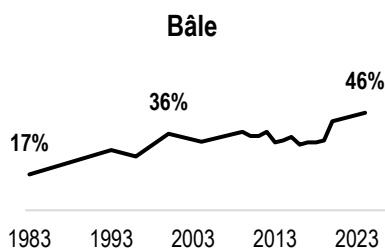
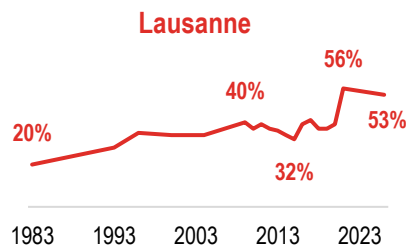
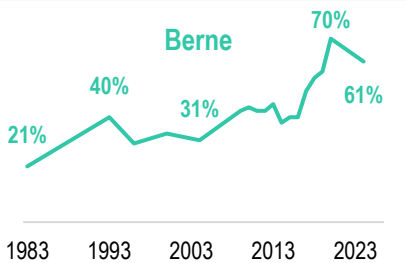
Qu'en est-il de l'égalité dans la politique en cette année électorale?

Part des femmes dans les institutions fédérales



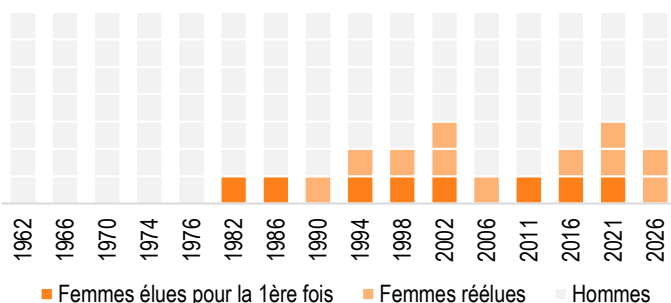
Part des femmes dans les parlements communaux

Parmi les 5 grandes villes suisses, seules Berne et Lausanne ont un parlement avec une majorité de femmes. Elles restent minoritaires, bien qu'en progression, à Bâle et Zurich, mais en recul à Berne, Genève et Lausanne.



Municipalité lausannoise

Malgré l'introduction du suffrage féminin en 1959 dans le canton, il faudra attendre 1982 pour qu'une femme soit élue à la Municipalité. Dès lors, 8 femmes y ont accédé sans jamais atteindre la majorité.



Le saviez-vous?

Françoise Champoud est la 1^{ère} femme élue à la Municipalité de Lausanne. Elle y a représenté les Libéraux de 1982 à 1986.

Yvette Jäggi, quant à elle, est l'unique femme syndique que Lausanne ait connu. Elle a occupé ce poste de 1990 à 1997 en tant que membre du parti socialiste.

Pour aller plus loin

➔ www.lausanne.ch/statistique
Inscrivez-vous à notre Newsletter pour ne rien manquer!